



Décembre 2009

ATTENTES DES ONG ENVIRONNEMENTALES SUR L'ACCORD DE COPENHAGUE

- a. Fixer des **objectifs ambitieux et contraignants** de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- b. **Fournir le soutien financier nécessaire** pour financer la réduction et l'adaptation dans les pays non-industrialisés ;
- c. Définir un cadre qui incite à l'innovation, à la **coopération et à la diffusion mondiale de technologies**, et permettant de mettre en place des économies sobres en carbone dans le monde en développement ;
- d. **Réduire les émissions liées à la déforestation** dans les pays en développement ;
- e. S'occuper de manière urgente de **l'adaptation aux impacts actuels et futurs des changements climatiques**, en particulier pour les pays, les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables.

L'accord de Copenhague doit prendre la forme d'un traité légalement contraignant. Il sera nécessaire de faire un ensemble d'amendements au Protocole de Kyoto pour que soient reflétés les éléments décrits ci-dessus. Les nouveaux aspects de l'accord de Copenhague nécessiteront une nouvelle forme légale : soit un traité supplémentaire, soit un amendement significatif du protocole de Kyoto.

Les ONG environnementales considèrent que cinq mesures cruciales doivent être actées à Copenhague :

- a. Fixer des **objectifs ambitieux et contraignants** de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour permettre de limiter l'augmentation globale des températures moyennes bien en-deçà de 2°C par rapport au niveau pré-industriel, seuil au-delà duquel la capacité à s'adapter de nos sociétés et des écosystèmes est fondamentalement remise en question.
Cela signifie :
 - Atteindre collectivement un pic des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial entre 2013 et 2017 ;
 - Fixer un objectif de réduction d'au moins 40% des émissions des pays industrialisés d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990 ;
 - Réduire les émissions mondiales d'au moins 80% par rapport à 1990 d'ici 2050, ce qui implique une réduction des émissions des pays industrialisés d'au moins 95% ;
 - Fixer un objectif de réduction de 30% des émissions des pays en développement d'ici 2020 par rapport au business as usual, avec le soutien nécessaire en fonction des besoins ;
- b. **Fournir le soutien financier nécessaire.** Les ONG environnementales demandent que les pays développés s'engagent à un soutien financier annuel d'au moins 115 milliards d'euros pour la période 2013-2017 pour financer la réduction des émissions dans les pays non-industrialisés et leur adaptation aux conséquences du réchauffement climatique et les transferts technologiques nécessaires. Ce montant comprend aussi la création d'un mécanisme d'assurance international pour aider les victimes des catastrophes climatiques ;

- c. Définir un cadre qui encourage **l'innovation, la coopération et la diffusion mondiale de technologies**, et permettant de mettre en place des économies sobres en carbone dans le monde en développement ;
- d. **Réduire les émissions liées à la déforestation** dans les pays en développement de 75% d'ici 2020 ;
- e. S'occuper de manière urgente de **l'adaptation aux impacts actuels et futurs des changements climatiques**, en particulier pour les pays, les communautés et les écosystèmes les plus vulnérables.